

Association régie par la loi du 1er juillet 1901  
Membre de l'Association Canine Territoriale de Franche Comté



N° SCC : 1487 – N° CUN : HA1487  
N° Préfecture : 701233 – N° SIREN : 503578452  
Siège Social : 15 route de Bouhay - 70300 FROIDECONCHE

Président : Éric GOETZ - Tél : 06 16 13 28 59 - [ccvb.president@free.fr](mailto:ccvb.president@free.fr)

Email (club) : [clubcaninccvb@orange.fr](mailto:clubcaninccvb@orange.fr) - <http://clubcaninccvb.e-monsite.com/>



## PRESENTATION DU CLUB

En **1988**, la commune de Froideconche accepte d'accueillir une animation canine sur un terrain qu'elle met à la disposition d'un groupe de personnes « mordu de chiens »

Rose Marie GROSJEAN fait partie de ce groupe, elle crée le Club Canin de la Vallée du Breuchin et en devient la Présidente.

Plusieurs présidents lui ont succédé : Michel DELOY - Emilia CREUSOT - Martine ROSS - Alain BOFFY - Luc DESCHASEAUX (2007-2017).

Depuis le 13 janvier 2017 c'est Éric GOETZ qui préside le CCVB.

Le Club, dont le siège est situé 15 route de Bouhay à Froideconche, est régi suivant la loi de 1901, est affilié à la Société Centrale Canine (SCC) et est assujéti aux statuts et règlement intérieur des Clubs d'Utilisation.

Il rend compte directement à la Commission d'Utilisation Territoriale (CUT) de l'Association Canine Territoriale de Franche-Comté (ACTFC).

La municipalité met gracieusement à la disposition du CCVB le terrain, qu'elle a clôturé et entretient, sur lequel nous pouvons dispenser les séances d'éducation avec un matériel que le club a acheté avec ses fonds propres et que les membres bénévoles maintiennent en état.

*En conséquence en acceptant d'adhérer au CCVB vous vous engagez dans une vie associative, ce qui implique certaines règles définies par les statuts, le règlement intérieur et la réflexion d'anciens membres.*

### **Pour participer aux séances d'éducation**

Avoir :

- de l'eau et une gamelle,
- un jouet, des friandises (récompenses),
- des canisacs.

\* **AVANT la séance :**

- Détendre son chien avant de pénétrer sur le terrain, veiller à ce que le chien ait fait ses besoins.

\* **APRES la séance :**

- Faire boire le chien.
- Concertation avec l'éducateur (faire le point des exercices effectués).
- Effectuer d'autres exercices pour la détente du chien (ex : agility sans contrainte...).

Tous les moniteurs sont bénévoles et prennent de leur temps personnel pour l'éducation de votre chien

Pensez-y